



COMITÉ D'USAGERS MDPH : VOUS AVEZ LA PAROLE !

La Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aisne (MDPH) installera prochainement un comité d'usagers de la MDPH. Un appel à candidatures est lancé jusqu'au 30 juin 2022. Objectif : permettre aux personnes en situation de handicap et leur famille de proposer des améliorations et d'être informées des évolutions autour du handicap.

Le comité d'usagers qu'est-ce que c'est ?

Le comité d'usagers est une instance d'information et de consultation réunissant des personnes en situation de handicap, parents ou aidants. Cette instance sera composée d'environ 30 personnes et se voudra être la plus représentative des personnes en situation de handicap.

Un comité d'usagers pour quoi faire ?

Son objectif est de permettre aux personnes en situation de handicap et à leur famille de participer à la vie de la MDPH, de proposer des améliorations et d'être informées des évolutions autour du handicap.

Ce comité pourra aborder diverses problématiques :

- Remplir un dossier MDPH
- Faire sa demande en ligne
- L'accès aux droits et à l'information
- L'accueil des personnes en situation de handicap
- La mise en œuvre des orientations prononcées par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)

Pour envoyer sa candidature il suffit de remplir un bulletin d'adhésion, téléchargeable sur www.aisne.com et le renvoyer

par mail à mdph.comitedesusagers@aisne.fr ou par voie postale à MDPH de l'Aisne - Comité d'usagers - 28 rue Fernand Christ, 02000 LAON

Les candidatures sont attendues pour le 30 juin 2022 au plus tard.

Une sélection des candidatures, courant juillet déterminera la composition du groupe, en fonction de plusieurs critères de représentativité.

Le comité d'usagers de la MDPH devrait être installé à la rentrée de septembre.